

VIVRE LES DROITS DE L'ENFANT

Calendrier de classe

Calendrier de classe à construire avec les 10 illustrations A4 de Albeiro Sarria.
Proposition de dix activités réparties sur les dix mois de l'année scolaire: un droit par mois (pp. 5-6).



Matériel

- ❖ 1 série d'illustrations des droits de l'enfant d'Albeiro Sarria
- ❖ 1 feuille cartonnée A3, comme support
- ❖ 1 spirale
- ❖ pages de chaque mois à télécharger et à imprimer: annexe 1
- ❖ 1 accordéon des droits de l'enfant par élève pour certaines activités mensuelles

Réalisation

1. Relier, avec la spirale, les illustrations et la feuille de dessin servant de base au dos du calendrier.
2. Imprimer les fiches de chaque mois.
3. Les agraffer à la feuille de dessin sous les illustrations.
4. Calendrier perpétuel: les élèves peuvent y inscrire les jours de la semaine, les anniversaires, les évènements liés à la vie de la classe ...

Suite des mois

Août et septembre

Art.2 Non-discrimination

Tous les enfants ont les mêmes droits quels que soient leur couleur, leur religion, leur sexe ou leur langue. Chaque pays doit veiller à ce que chaque enfant soit traité de la même manière.

Octobre

Art.7 Droit à un nom, une nationalité

Chaque enfant a le droit d'avoir un nom et une nationalité.

Novembre

Art.24 Droit à la santé et aux soins médicaux

Le pays dans lequel vit l'enfant doit tout faire pour qu'il ait le droit d'être soigné et d'avoir la meilleure santé possible.

Décembre

Art.31 Droit aux jeux, au repos et aux loisirs

Chaque enfant a le droit de se reposer et d'avoir des loisirs, de participer à des activités culturelles et artistiques.

Janvier

Art.3 Intérêt supérieur de l'enfant

Toutes les décisions concernant l'enfant doivent être prises pour son bien.

Février

Art.28 Droit à l'éducation

Le pays dans lequel vit l'enfant doit rendre l'école primaire gratuite et obligatoire pour qu'il puisse y aller sans que cela pose de problème à sa famille ou à lui-même.

Mars

Art.6 Droit à la vie, la survie et au développement

L'enfant a droit à la vie. Le pays où il vit doit lui donner les moyens de survivre et de devenir adulte.

Avril

Art.12 Droit à la participation

Quand l'enfant est concerné, il a le droit de donner son avis. Cet avis doit être pris en compte et respecté.

Mai

Art.19 Protection contre la violence et l'exploitation

Le pays dans lequel vit l'enfant se doit de le protéger si la personne qui s'occupe de lui le traite mal.

Juin et juillet

Art.14 Liberté de pensée, de conscience et de religion

Chaque enfant a le droit de croire à ce qu'il veut, d'avoir une religion et ses parents doivent l'aider à faire ses choix. Il a le droit de s'exprimer sur ce qu'il croit pour autant qu'il respecte les autres.